Paris, le 27 octobre 2026

Le secrétaire général du SI.EN-UNSA,

Le secrétaire général du SNIA-IPR UNSA

à

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale

Objet : CIA 2026 (année scolaire 2025-2026)

Monsieur le ministre,

Le SI.EN UNSA et le SNIA-IPR UNSA, syndicats majoritaires des corps d'inspection IEN et IA-IPR, s'étonnent d'avoir reçu une réponse le 20 octobre, concernant des instructions pourtant données dès le mois de juillet aux académies, pour leur CIA 2026 - voir courrier du 15/10/26 du Directeur de l'Encadrement M. Richard LAGANIER (annexe 1).

Cette réponse n'a par ailleurs pas été adressée au SI.EN. UNSA.

Nous déplorons de ne toujours pas être destinataires de la circulaire officielle qui nous concerne.

Le montant de référence du CIA 2026 restera fixé à 1600 €, ce qui rompt avec les engagements d'augmentation progressive pris par les ministres successifs depuis la mise en place du RIFSEEP en 2022 – voir courrier du 08/07/2025 de Mme la ministre d'État Elisabeth BORNE (annexe 2).

Nous sommes aussi interloqués par l'abaissement du montant plancher à 0€, alors que celui-ci avait été fixé à 1000€, lors des discussions de l'agenda social en 2025, comme le confirme le courrier du 01/10/25 Directeur de l'Encadrement, secrétaire général adjoint du ministère, M. Raphaël MULLER (annexe 3).

Nous déplorons l'absence de continuité dans les décisions nous concernant prises par nos ministres.

Dans ce contexte, et au moment même où sont décidés les montants qui seront versés à chaque inspecteur, nous sommes conduits à vous alerter sur les risques de démotivation de l'ensemble des corps d'inspection si ces mesures étaient appliquées en académie ou en département.

Monsieur le ministre, nous souhaitons pouvoir en échanger avec vous le plus rapidement possible.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre sincère dévouement, et restons dans l'attente d'une réponse de votre part.

Sébastien Collet
Secrétaire général du SIEN-UNSA

Philippe Janvier
Secrétaire général du SNIA-IPR UNSA

Annexe 1 : courrier du 15/10/26 du Directeur de l'Encadrement M. Richard LAGANIER
Annexe 2 : courrier du 08/07/2025 de Mme la ministre d'État Elisabeth BORNE
Annexe 3 : courrier du 01/10/25 Directeur de l'Encadrement M. Raphaël MULLER